Code action: D2.1

Nom action : Réduire les consommations énergétiques liées à la collecte des déchets et améliorer le tri sélectif

Contexte action : La collecte en porte à porte nécessite de nombreux déplacements de véhicules lourds, bruyants et fortement émetteurs de GES et de particules. La multiplication des points d'apport volontaires (PAV) doivent permettre de réduire les déplacements et les nuisances des camions bennes et d'améliorer l'efficacité du tri, en lien avec une optimisation des trajets de collecte.